
	<p>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION</p> <p><i>Résumé non technique</i></p>	<p>Commune d'OPIO</p>
---	--	------------------------------

RESUME NON TECHNIQUE

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION <i>Résumé non technique</i>	Commune d'OPIO
---	---	-----------------------

Le site est localisé sur la commune d'OPIO, route de Châteauneuf. La surface totale des parcelles est de 6 075 m².

L'activité principale du site est l'extraction d'huiles d'olives.

Cette activité est saisonnière, la période d'extraction s'étend de mi-octobre à fin février avec des variations. Le pic des récoltes a lieu entre mi-novembre et mi-décembre.

La quantité moyenne d'olives traitées par saison est de 700 t à 800 t. Cette quantité peut varier en fonction de la récolte des olives (minimal : 200 t à maximal : 1 300 t)

Le site comprend :


- un quai de réception d'olive,
- une zone de fabrication « le moulin »,
- une zone de conditionnement des olives,
- une zone de salaison,
- une zone de conditionnement de l'huile,
- une zone de stockage « cuverie » à l'étage,
- une zone de stockage extérieur des grignons (pâte d'olives après extraction de l'huile et de l'eau de constitution),
- des cuves extérieures enterrées de stockage des margines (eaux de constitution des olives et eaux de process),
- un local expédition,
- une zone de stockage des emballages vides,
- un bâtiment annexe intégrant les bureaux administratifs et la boutique,
- des voiries,
- des espaces verts.

L'accès au site s'effectue par la route de Châteauneuf (RD3).

Le terrain est délimité :

- à l'Ouest, par « la Brague » puis un parking et la route départementale RD3,
- au Sud, par un champ d'oliviers appartenant au Moulin de la Brague,
- à l'Est, par des terrains et des habitations occupés par l'exploitant du Moulin de la Brague,
- au Nord, par un centre de vacances qui est actuellement fermé.

L'habitation la plus proche (hors terrains appartenant à la famille Michel) est située au Sud-Ouest du site, à l'Ouest de la RD3 (route de Châteauneuf).

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION <i>Résumé non technique</i>	Commune d'OPIO
---	---	-----------------------

Résumé de l'étude d'impact

L'eau

◇ *Origine de l'eau et consommation*

L'eau consommée sur le site est issue du réseau communal.

L'alimentation en eau potable (AEP) est équipée d'un compteur ; un dispositif de disconnexion sera mis en place pour éviter tout risque de pollution du réseau.

La consommation moyenne annuelle est d'environ 820 m³. La consommation de l'atelier de fabrication (de début novembre à fin février) est estimée à environ 450 m³.

◇ *Eaux usées / eaux de lavage*

Les eaux de lavage des olives et des locaux sont dirigées vers le réseau eaux usées communal (station d'épuration de Valbonne). Le volume généré est estimé à 3 m³/jour, pendant la période de production. Ces eaux sont peu chargées. Elles proviennent de la laveuse (2 m³) et du lavage du moulin (1 m³).

Le dispositif de rejet des eaux usées est aménagé de manière à permettre l'exécution de prélèvements ainsi que l'évaluation de son débit dans de bonnes conditions de précision.

Les eaux sanitaires sont également dirigées vers le réseau eaux usées communal avant d'être traité par la station d'épuration de Valbonne.

Du fait de la nature de ces eaux (eaux usées sanitaires et eaux de lavage) et du volume annuel généré, le site a un impact très limité sur la station d'épuration de Valbonne.

◇ *Margines*


Les margines sont des effluents issus de l'extraction de l'huile d'olive. Le volume produit est estimé à 20 m³/j maximum.

2 nouvelles cuves aériennes en rétention vont être mises en place pour le stockage des margines.

Les eaux de rinçage et les égouttures des olives confites sont également dirigées vers ces cuves.

Ces margines sont évacuées de deux fois par semaine à deux fois par jour en cas de pic d'activité par pompage (transporteur : DIVITA) et traitées par la station d'épuration de Nice (HALIOTIS).

Les rejets représentent au maximum 2,6 % du flux journalier de la station d'épuration de Nice (paramètre DCO). L'impact des margines sur la station d'épuration est limité. Les margines sont traitées par Haliotis depuis plusieurs années et les performances de la station d'épuration sont

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION <i>Résumé non technique</i>	Commune d'OPIO
---	---	-----------------------

conformes à la réglementation. Le point de rejet de l'installation n'est pas situé en zone sensible.

Les cuves existantes seront conservées en secours pour la récupération des eaux d'extinction incendie ou en cas de déversement accidentel. Leur étanchéité sera vérifiée.

◇ *Eaux pluviales*

La surface totale imperméabilisée (bâtiments, voiries, dalle) représente environ 3 000 m².

La pluviométrie moyenne étant de 866,9 mm par an, le volume annuel d'eaux pluviales rejetées est estimé à environ 2 600 m³ (3 000 m² x 866,9 mm).

Les eaux pluviales sont dirigées soit par canalisation (eaux de toitures) soit par ruissellement de surface (voiries et parking) dans La Brague située à l'Ouest du site.

Un bassin tampon sera créé afin de compenser les surfaces imperméabilisées créées (nouveau local de stockage).

Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées (voiries) par des matières en suspension ou des hydrocarbures seront traitées (décanteur séparateur à hydrocarbures ou dispositif équivalent) avant rejet.

Les eaux de ruissellement des grignons sont récupérées via un collecteur et stockées dans un conteneur d'1 m³ en attente d'évacuation en tant que déchets. Ce collecteur est maintenu propre afin d'éviter tout risque de surverse.

Les effluents atmosphériques

Les émissions atmosphériques canalisées se limitent au rejet des chaudières au gaz.

L'utilisation du gaz naturel comme combustible permet de réduire considérablement les émissions d'oxydes de soufre et de poussières par rapport à une alimentation au fioul.

Les mesures suivantes permettent de limiter l'impact des gaz de combustion émis par les chaudières :


- une hauteur de cheminée (conduite d'évacuation des fumées) suffisamment importante,
- une vitesse d'éjection des fumées suffisante,
- une charge polluante conforme à la réglementation.

L'entretien des chaudières est réalisé annuellement.

Les émissions diffuses en fonctionnement normal sont uniquement dues aux véhicules (poids-lourds et véhicules légers).

Afin de limiter la quantité de gaz d'échappement émis à l'atmosphère :

- les rejets des véhicules sont conformes aux normes en vigueur,
- les camions ont pour consigne d'arrêter leur moteur lors des opérations de (dé)chargement,
- la vitesse est limitée sur le site.

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION <i>Résumé non technique</i>	Commune d'OPIO
---	---	-----------------------

L'impact sur le sol et le sous-sol

Le contexte géologique met en évidence deux masses d'eau souterraines au droit du site.

L'établissement n'est pas situé à l'intérieur de périmètre de protection de ces captages d'alimentation en eau potable.

Au droit du site, les risques de pollution du sol et du sous-sol sont liés au déversement accidentel de liquides indésirables. Tous les aménagements nécessaires pour éviter ce type de pollution sont réalisés sur le site (rétentions, confinement).

Les odeurs

Des mesures sont prises afin de limiter les nuisances liées aux odeurs au voisinage des installations :

- Les déchets sont centralisés et évacués de manière régulière permettant d'éviter le développement d'odeur.
- Les installations sont nettoyées régulièrement. Les eaux de nettoyage rejoignent la station communale.
- Les margines sont stockées dans des cuves étanches.

Les nuisances sonores

Les équipements à niveaux sonores élevés sont placés à l'intérieur des locaux (broyeur).

Les portes du moulin sont maintenues fermées afin de limiter les niveaux sonores en limite de propriété et au niveau des zones à émergence réglementée.

Les camions répondent aux normes de fabrication et à la réglementation fixée par le Code de la Route limitant les émissions sonores.


Les niveaux sonores et les émergences mesurés en limites de propriété sont inférieurs aux valeurs seuil fixées par l'arrêté du 23 janvier 1997.

Les déchets

Les déchets sont triés par catégorie afin de favoriser leur valorisation.

Les sociétés chargées du transport, du traitement, du stockage ou du transit des déchets sont titulaires d'un arrêté d'autorisation préfectorale et des agréments de transport requis.

La traçabilité et le suivi des déchets sont assurés par archivage des bons d'enlèvement et des bordereaux de suivi des déchets dangereux.

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION <i>Résumé non technique</i>	Commune d'OPIO
---	---	-----------------------

Le trafic routier

Le trafic maximal (pendant la campagne) de l'établissement est estimé à 204 mouvements par jour. Ceci représente 3,4 % du trafic de la départementale D3, en considérant que l'ensemble des véhicules empruntent cette route.

Ce trafic est existant, sur une période limitée de l'année (de mi-novembre à fin février). Notons de plus que ce trafic est principalement constitué de véhicules légers.

L'impact sur le trafic est limité.

L'impact sur les milieux naturels, culturels et humains et intégration paysagère

L'établissement est situé en dehors des périmètres de protection des captages AEP, des périmètres de protection de Monument Historique et à l'extérieur des Z.N.I.E.F.F, Z.I.C.O et des sites NATURA 2000.

Les sites NATURA 2000 les plus proches sont situés plus de 3 km du site. Les activités du Moulin ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence notable sur ces sites.

Le Moulin d'Opio est implanté sur le site inscrit « Villages de Châteauneuf-Grasse et Opio et abords ». D'après l'article L341-1 du code de l'environnement : « *L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien normal en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois à l'avance, l'administration de leur intention.* »

L'impact sur la santé


L'étude des risques sanitaires a mis en évidence, en fonctionnement normal de l'installation :

- un risque sanitaire très limité lié aux rejets aqueux du fait
 - de la présence de dispositifs anti-retour ou de disconnexion sur les réseaux d'alimentation (plan d'actions),
 - du traitement des eaux usées et des margines en stations d'épuration communales,
 - du traitement des eaux pluviales susceptibles d'être souillées (plan d'actions),
- un risque sanitaire très limité lié aux rejets atmosphériques en raison de la nature des rejets et des quantités de polluants émis.

Résumé de l'étude de dangers

Les risques principaux au niveau du site sont le déversement accidentel et l'incendie.

L'étude de dangers a permis de recenser de façon la plus exhaustive possible, par l'identification des potentiels de dangers et par l'utilisation d'une méthode systématique

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION Résumé non technique	Commune d'OPIO
---	---	-----------------------

d'analyse de risques (APR), l'ensemble des « situations dangereuses » susceptibles d'être présentes sur les différentes installations du site.

Les principaux scénarii identifiés ont fait l'objet d'une modélisation. L'ensemble de ces scénarii ainsi que la probabilité d'occurrence, la gravité (zone d'effet) et la cinétique de ces accidents potentiels est présenté dans le **tableau de synthèse** page suivante.

L'ensemble des scénarios identifiés intègre une zone de risque « acceptable ».

La prévention repose sur une politique générale de sécurité qui permet d'assurer le plus efficacement possible le respect des consignes par un personnel formé et encadré sur l'ensemble du site.

La réduction des risques repose principalement sur la mise en place de barrières de sécurité « organisationnelles » et « techniques » tant au niveau de la prévention (pour diminuer la probabilité d'occurrence des scénarii) que de la protection (pour limiter la gravité des effets).

Il s'agit notamment de :

- Maîtrise opérationnelle (procédures, consignes,...),
- Formation et sensibilisation du personnel,
- Maintenance préventive du matériel et des installations,
- Dispositifs de sécurisation (détection incendie, compartimentation coupe-feu) et de protection des installations (rétention déportée, confinement sur site),
- Moyens de lutttes internes (extincteurs, RIA) et externe (poteau incendie)



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

Résumé non technique

Commune d'OPIO

Phénomène Dangereux (PhD)	Effets prépondérants redoutés	Probabilité d'occurrence	Gravité	Effets à l'extérieur du site	Cinétique*	Commentaires
Situation actuelle (sans prise en compte des barrières de sécurité existantes ou prévues) → Scénario modélisé pour l'Analyse Préliminaire des Risques						
Incendie généralisé du stockage carton existant	Effets thermiques	C	1	NON	Lente	Risque d'effets domino vers le moulin et la cuverie => création d'un nouveau local
Incendie généralisé du futur local de stockage d'emballage	Effets thermiques	C	1	NON (flux de 3 kW/m ² au niveau des terrains appartenant à Mme Michel)	Lente	Pas de risque d'effets domino : local coupe-feu
Incendie généralisé des stockages extérieurs	Effets thermiques	C	1	NON	Lente	Pas de risque d'effets domino

* La cinétique est qualifiée de **lente** si elle permet la mise en œuvre de mesures de secours suffisantes avant l'atteinte des personnes exposées par les effets de l'accident.